

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Législative partielle 1er siège de Lekoni-Lekori: come-back gagnant d'Ali Akbar Onanga Y'Obegue



Photo: DR/L'Union

Ali Akbar Onanga Y'obegue, élu député du 1er siège de Lékon-Lékori.

J.K.M
Libreville/Gabon

SEUL candidat en lice, Ali Akbar Onanga Y'Obegue, porte-étendard du Parti démocratique gabonais (PDG), a remporté la législative partielle du 1er siège du département de Lekoni-Lekori.

Si l'on s'en tient aux résultats rendus publics, samedi dernier, par la Commission départementale

électorale de Lekoni-Lekori et la commune d'Akiéni, l'ancien membre du gouvernement a littéralement été plébiscité par les populations d'Obegue, Otou2, Entsaga, Akaga, etc. D'autant qu'il a recueilli la totalité des suffrages exprimés, avec un taux de participation de 97,17 % et d'abstention de 2,83 %. Réalisant au passage une meilleure performance que lors des législatives d'octobre 2018 où il s'en était sorti avec 91,35 % des voix au

premier tour. Plus que tout, l'enjeu de ce scrutin résidait, sans doute, dans le taux de participation. Au vu des chiffres, on peut affirmer que celui-ci symbolise, à plus d'un titre, l'adhésion des populations en la personne de leur candidat. Et tout naturellement à leur formation politique, le PDG. Une adhésion d'autant plus significative que la partielle s'est tenue dans un contexte marqué par la lutte contre la pandémie de Covid-19.

En tout cas, c'est une belle revanche que l'ancien ministre de la Fonction publique devrait apprécier et savourer avec délectation. Car, après avoir été exclu du PDG en février 2019 et perdu, dans la foulée, son mandat de député, d'aucuns avaient estimé qu'il ne

se relèverait pas de cette terrible épreuve.

Plusieurs mois plus tard, après avoir essuyé moult critiques, mesuré l'ampleur et le degré de ses véritables soutiens, Ali Akbar Onanga Y'Obegue renaît de ses cendres, tel le sphinx.

Communiqué du Ministère de l'Intérieur

Pour être conforme à la communication du 30 Janvier 2021 du Ministère de la Défense Nationale relative à la fermeture des frontières terrestres en vigueur depuis avril 2020, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur rappelle que cette mesure reste assortie des mêmes dérogation à savoir :

- La circulation, sous conditions, des citoyens gabonais dans les pays de la sous-région d'Afrique Centrale et celle des ressortissants des pays de la sous-région souhaitant regagner leur pays respectif;
- La circulation des personnels des Institutions internationales ou sous-régionales en provenance de l'extérieur ou en partance du Gabon;
- L'approvisionnement continu des marchés en denrées alimentaires et autres produits de première nécessité;
- L'approvisionnement en produits pétroliers, gaziers et pharmaceutiques;
- La présentation d'un test négatif à la Covid-19 d'une validité de 72 heures au plus.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur appelle l'ensemble des populations au respect de cette mesure gouvernementale qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 dont la tendance haussière actuelle exige davantage de prudence et de précaution.

Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur
Lambert-Noël Matha

Miroir du gouvernement

Agir au-delà de l'émotion

COMMENT lutter contre le phénomène des violences en milieu scolaire? À cette question, le gouvernement semble avoir choisi la manière forte : tolérance zéro à l'égard des auteurs de ces actes répréhensibles qui heurtent la morale. Si ce fléau n'est pas propre à notre société, reconnaissons, tout de même, qu'il a atteint, chez nous, des proportions assez inquiétantes et alarmantes, au regard de la taille de la communauté éducative.

Comment en est-on arrivé là? De nombreux spécialistes et autres experts s'accordent à dire que tout ceci ne serait que la conséquence déplorable de la démission des parents, doublée de celle des pouvoirs publics. Du coup, selon eux, l'école ne serait plus perçue, par une partie de la jeunesse, comme un lieu de socialisation et

d'acquisition du savoir. Surtout qu'on leur renvoie des modèles de réussite n'ayant pas nécessairement usé leurs fonds de culotte sur les bancs de collèges, lycées et autres amphithéâtres.

Une fois ce diagnostic posé, l'émotion passée, au-delà de la nécessaire et essentielle coercition, quelle devrait être la réaction du gouvernement? D'aucuns espèrent des actions fortes, pourquoi pas un plan de nature à enrayer ce fléau qui ternit chaque jour, un peu plus, l'école gabonaise. Car, bien plus que les condamnations somme toute légitimes des dérapages et autres travers observés dans les collèges et lycées, l'opinion s'attend à ce que l'équipe gouvernementale s'attaque véritablement à ces pratiques qui ne sauraient disparaître sans une implication réelle

des pouvoirs publics.

Le mal est là, bien plus profond qu'on l'imagine. Au gouvernement d'y apporter des solutions en associant les parents d'élèves, en faisant montre de créativité et d'inventivité. L'enjeu est de taille. Tant il y va de l'image de l'école gabonaise. D'autant que, si on n'y prend garde, à l'allure où vont les choses, le risque est grand de voir l'environnement éducatif divisé entre les établissements réputés violents et d'autres jouissant d'une meilleure réputation. Ce qui remettrait en cause le principe d'égalité des citoyens devant l'éducation.

J.KOMBILE MOUSSAVOU